



BULLETIN D'ADHESION 2024 ARTISANS

NOM : Prénom :

Raison sociale (GAEC...) :

Je suis Fabriquant Affineur

Numéro SIRET : _ _ _ _ _

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Ramassage des échantillons pour les autocontrôles

- Je ne souhaite pas faire les autocontrôles par l'AFFAP
- Je souhaite faire les autocontrôles par l'AFFAP et je dépose mes produits à analyser :
- En Ariège* à Foix à Villeneuve du Paréage à Saint-Girons
- En Haute-Garonne* à Saint-Gaudens
- En Hautes-Pyrénées* à Tarbes à Arbéost à Arrens-Marsous à Ayzacq Ost
- Dans les Pyrénées-Orientales* : à La Llagonne à Prades à Céret

Montant de l'adhésion 2024 (*)	Montant HT	TVA (20%)	Total TTC
① Cotisation de base	41.62 €	Exo de TVA	41.62 €
② Part fixe	87.24 €	17.45 €	104.69 €
TOTAL A PAYER ①+②	/	/	146.31 €

(*) Pour les artisans, l'adhésion à l'association ouvre droit :

- aux bulletins et notes d'information (veille technique et réglementaire, vie de l'association, petites annonces...)
- aux achats groupés de consommables (ferments, flore d'affinage, toiles, thermomètres, papier pH, soude Dornic, chiffres plastiques pour la traçabilité...)
- à l'organisation de la collecte des échantillons par le laboratoire inter-professionnel (Agrolab's Auch), à l'interprétation des résultats d'analyse avec préconisation des mesures correctives à mettre en oeuvre en cas de non-conformités
- à l'assistance téléphonique pour les questions techniques et réglementaires

Les autres prestations techniques (formations sur site ; dossiers d'agrément, appui à la mise au point de produits nouveaux, intervention sur site suite à des non-conformités...) seront facturées 70€ HT par heure.